



CONCIERGE, CLASSE II (2^E AFFICHAGE)

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le Centre de services scolaire de Portneuf accueille une clientèle de près de 7 300 élèves répartis en 18 établissements et compte environ 1 300 employés.

Poste temporaire dès maintenant jusqu'au 30 juin 2026 de 38h45 par semaine à l'école primaire du Bon-Pasteur
Horaire à déterminer avec la direction

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à être responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique d'un établissement d'enseignement ou d'un bâtiment, et cette responsabilité est assumée sur une superficie totale de moins de 9 275 m². Ce rôle comporte également l'organisation et l'exécution de tels travaux, leur coordination et leur surveillance lorsqu'ils sont effectués avec ou par d'autres personnes salariées.

Elle exerce en plus les attributions caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe II.

[Plan de classification — Concierge, classe II](#)

QUALIFICATIONS REQUISES

Expérience

- Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

Connaissances pratiques

- Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance: chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme.
- Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment.

AVANTAGES SOCIAUX

- Régime de retraite avantageux ;
- Banque de congés ;
- Régime d'assurance collective ;
- Formation et développement des compétences ;
- Expérience de travail enrichissante et approche humaine dans un milieu en plein essor.

TRAITEMENT SALARIAL

25,26 \$ l'heure.

DÉBUT DE L'EMPLOI

Dès que possible.

**Toute personne intéressée est invitée à déposer sa
candidature au plus tard le 19 octobre 2025 à 16h au :**

emploisrh@cssportneuf.gouv.qc.ca

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. De même, il est soumis à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

Le Centre de services scolaire remercie toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.